



# DURABILITÉ: L'HEURE DE VÉRITÉ

**DÉVELOPPEMENT DURABLE • Les Objectifs de développement durable, adoptés en septembre dernier par l'Assemblée générale des Nations Unies, constituent «une chance à saisir», selon René Longet, pour ancrer enfin la durabilité au sein des politiques publiques.**

## RENÉ LONGET\*

En 1999, Kofi Annan eut l'idée de génie de se saisir des célébrations du nouveau millénaire pour résumer les enjeux du développement en 8 Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)<sup>1</sup>, à atteindre jusqu'en 2015. Faciles à communiquer, ils permirent de focaliser les efforts; en assurant la transparence du suivi, on plaça ce dernier sous le contrôle du public. Une des tâches de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, ou Rio+20, de juin 2012, fut de définir la suite pour la période 2015-2030. C'est ainsi qu'on passa des OMD aux Objectifs de développement durable (ODD).

Selon le document final de Rio+20, ceux-ci «ne devraient pas faire oublier les Objectifs du millénaire» et être «concrets, concis et faciles à comprendre, en nombre limité, ambitieux, d'envergure mondiale et susceptibles d'être appliqués dans tous les pays compte tenu des réalités, des ressources et du niveau de développement respectifs de ceux-ci ainsi que des politiques et des priorités nationales»<sup>2</sup>.

Un groupe de travail s'est aussitôt constitué et après de larges consultations, y compris de la société civile, en juillet 2014, 17 objectifs et 169 sous-objectifs étaient sur la table. De son côté, la Direction du développement et de la coopération (DDC) a mené un processus continu de consultation et d'implication des acteurs de la coopération, incluant le secteur privé et les milieux scientifiques. Fin septembre 2015, moyennant divers ajustements, les ODD ont été adoptés par l'Assemblée générale des Nations Unies<sup>3</sup>. Présentés comme «intégrés et indissociables»<sup>4</sup>, ils forment le cœur de l'Agenda 2030 orienté vers l'élimination de la pauvreté et une gestion responsable des ressources naturelles.

Deux différences de taille par rapport aux OMD: on passe du développement au développement durable, du Sud à l'universalité. Mais tout comme les OMD, par la transparence et l'accès à l'information, chacun devrait pouvoir en suivre la mise en œuvre. Pour Alliance Sud, regroupement de six ONG de développement suisses, «l'agenda proposé est ambitieux et cohérent, et il dépasse les attentes que les acteurs de la société civile (...) avaient mises dans le processus»<sup>5</sup>.

## Trois types de craintes

Force est toutefois de constater qu'avec ce changement d'échelle thématique et géographique, on est à la fois mieux armé pour cibler le maldéveloppement mondial et confronté à l'ampleur des enjeux. Le nombre d'objectifs double, les contenus se multiplient, les repères sont bousculés. Et alors que, durant la procédure de consultation, les avis positifs l'emportèrent largement, depuis l'adoption des ODD, diverses critiques se font jour.

On peut distinguer trois types de craintes: que ce vaste programme, souvent qualifié de «à la Prévert» (à savoir un ensemble disparate et discordant), reste lettre morte; que la coopération s'y trouve diluée; que le financement, largement ouvert au secteur privé, fasse «entrer le loup dans la bergerie». Quelles assurances peut-on avoir, sachant que les ODD seront aussi ce que nous en ferons?

• **Un programme disparate et excessivement ambitieux?** Les concepteurs des ODD sont formels: les 17 enjeux définis ne font sens qu'ensemble, et soulignent combien le tout est interdépendant. Et il est vrai que par exemple l'objectif 8, «promouvoir une croissance économique soutenue,



René Longet: «Aujourd'hui, les activités de développement se reconnaissent tout naturellement dans une durabilité écologique et sociale, qu'il s'agisse de gestion des sols ou de l'eau, de changement climatique, d'autonomie agro-alimentaire et énergétique, de gouvernance, d'accès à la terre ou encore de biodiversité.»  
Photo: des femmes ougandaises trient et séparent leur riz.

FH SUISSE

partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous», se doit d'être corrélé aux objectifs 12 et 13: «établir des modes de consommation et de production durables» et «prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions».

Quant à l'étendue des ambitions, à y regarder de plus près, difficile de dire ce qui serait de trop. Dans la société civile, il y eut d'ailleurs plutôt des propositions d'en rajouter, comme l'illustre par exemple la campagne pour intégrer la culture dans les ODD<sup>6</sup>. Reste l'interrogation sur le réalisme d'un tel programme. Poser cette question, c'est se demander si l'humanité parviendra à un développement durable ou si elle en restera aux modalités non durables actuelles...

Enfin, les ODD relèvent effectivement d'un engagement politique et non juridique. Mais même des objectifs juridiquement contraignants ne sont pas une garantie. La Convention cadre sur les changements climatiques est en force depuis vingt-et-un ans, et ses 195 Etats parties ont souscrit à son objectif de limiter les émissions de gaz à effet de serre à ce que les écosystèmes peuvent tolérer. Or, depuis 1994, elles ont augmenté de 50%... La clé reste bien la pression de l'opinion et l'évolution des rapports de force au sein et entre les Etats.

• **Un risque de dilution de la coopération?** Ce point mérite une attention particulière. En effet, depuis les années 1960 – la Décennie du développement – tout un corps de doctrine et d'expériences s'est constitué autour de l'idée du développement. Le Pacte des Nations unies sur les droits économiques, sociaux et culturels peut en être appelé la charte. Il y a un riche historique, allant des combats pour un nouvel ordre économique mondial au commerce équitable, en passant par la lutte contre la fuite des capitaux et le droit au développement. Les acteurs de la coopération connaissent parfaitement ces repères et leur rôle.

En inscrivant les enjeux du Sud dans les enjeux globaux (et vice versa), en soulignant que le développement

est pleinement compris dans le développement durable, il s'agit de s'assurer qu'on élargit bien les assises et qu'on maintient l'entière responsabilité de ses ambitions. Ce fut le pari de la commission Brundtland, puis du Sommet de la Terre en 1992, lorsqu'ils travaillèrent à la synthèse des exigences du développement et de celles de l'environnement – sans lequel il n'y a pas de développement. A travers vingt ans de programmes intégrés, de pratiques multiples, la pertinence de cette approche a été pleinement validée.

Aujourd'hui, les activités de développement se reconnaissent tout naturellement dans une durabilité écologique et sociale, qu'il s'agisse de gestion des sols ou de l'eau, de changement climatique, d'autonomie agro-alimentaire et énergétique, de gouvernance, d'accès à la terre ou encore de biodiversité. Il appartiendra aux acteurs de la coopération de revendiquer leur légitimité et leur expertise, et d'identifier dans ce contexte renouvelé les meilleurs leviers d'action.

• **Un financement trop largement ouvert au secteur privé?** La question du financement est évidemment cruciale. Les besoins d'investissement pour passer à un monde globalement durable sont estimés entre 3500 et 5000 milliards de dollars par an. Cela peut paraître énorme, mais ne représente que 5% du Produit intérieur brut (PIB) mondial. Et pour une fois, il s'agit moins de réclamer des fonds additionnels que de parvenir à orienter autrement les flux existants, car à quoi bon ajouter une couche «durable» alibi sur un courant normal dominant qui resterait non-durable?

Parmi les montants acquis, notons les 135 milliards de dollars annuels de l'aide publique au développement actuelle. Partons de l'idée que les 28 pays du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) finissent par atteindre la cible de 0,7% de leur PIB retenue en... 1970, on pourrait plus que doubler cette somme. On reste naturellement loin du compte. Mais si on cessait de par le monde de subventionner la consommation et la production des énergies fossiles qui nous dérèglent le

climat, cela ferait encore 500 milliards. Ajoutons-y la suppression des subsides que divers pays industrialisés accordent à leurs exportations agricoles, et on aurait encore trouvé 100 milliards de dollars: du gagnant-gagnant à 100%.

Quant au solde, il incombe en effet au secteur privé. Selon la Conférence des Nations unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED), les investissements étrangers en direction des pays en développement se sont élevés à 681 milliards de dollars en 2014<sup>7</sup>. Les ODD offrent une chance d'orienter ces flux vers la durabilité. La seule réhabilitation des réseaux ferroviaires en déshérence du Sud serait déjà un investissement conséquent. A tous les niveaux, il s'agira de définir les besoins et de bien cadrer les orientations, de bien négocier ces partenariats.

## Un combat à mener

Le document final des Nations Unies consacré au Programme pour l'après-2015 souligne à ce sujet: «Nous engageons toutes les entreprises à appliquer leur créativité et leur volonté d'innovation à la solution des problèmes du développement durable. Nous veillerons à ce que le secteur des entreprises soit dynamique et fonctionnel, tout en protégeant les droits des travailleurs et en faisant observer les normes environnementales et sanitaires (...)»<sup>8</sup>. Signalons que l'Institut international du développement durable a élaboré un modèle d'accord pour un investissement durable<sup>9</sup>.

Enfin, la lutte contre la fuite des capitaux et la soustraction fiscale devrait permettre de boucler la boucle. L'inscrire comme source de financement du développement durable est là aussi un enjeu gagnant-gagnant. Encore à la Conférence d'Addis Abeba sur le financement du développement<sup>10</sup>, ce mois de juillet, les pays de l'OCDE se sont opposés à une autorité internationale de poursuite de la soustraction fiscale qui prive, selon la CNUCED, les pays en développement d'au moins 100 milliards de dollars par an<sup>11</sup>. Mais peu après, ils durent se résoudre à prendre des mesures; la pression des ODD se révélera là aussi salutaire.

Trop souvent, la durabilité a été réduite à une vague conciliation entre économie, écologie et social, sans parler de notions comme une «soutenablement faible» qui ne sont qu'une forme de déni de la réalité. Les ODD viennent à point nommé pour souligner très concrètement les exigences et contenus du développement durable. Les indicateurs de suivi devraient permettre de supplanter l'outil terriblement réducteur qu'est le PIB et d'installer enfin la durabilité là où elle doit être: au cœur des politiques publiques.

Quant à la Fédération genevoise de coopération, elle s'est impliquée dès le départ dans les consultations de la DDC, et a consacré la Journée de la solidarité internationale de cette année à la souveraineté alimentaire et aux ODD. A l'intention de ses associations membres, elle organisera courant 2016, dans le cadre de son programme de partage des savoirs, un cycle d'information et d'échanges sur ces enjeux – qui questionnent aussi les politiques du Nord. Ainsi l'annonce d'une coupe importante dans les crédits fédéraux de coopération ne peut qu'apparaître comme une incohérence majeure et une entorse à la crédibilité de la position suisse.

Le développement durable reste un combat... I

\* Expert en développement durable et Président de la Fédération genevoise de coopération.

<sup>1</sup> [www.un.org/fr/millenniumgoals/](http://www.un.org/fr/millenniumgoals/)

<sup>2</sup> *L'avenir que nous voulons*, Document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, Rio de Janeiro, 22 juin 2012, § 246 et 247, [www.un.org/fr/sustainablefuture/](http://www.un.org/fr/sustainablefuture/)

<sup>3</sup> *Document final du Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015*, p. 16.

<sup>4</sup> *Ibid.*, § 5.

<sup>5</sup> Alliance Sud, *Au-delà de la confusion du monde*, Editions d'En bas, Lausanne 2015, p. 29.

<sup>6</sup> Voir [www.culture2015goal.net/index.php/fr/](http://www.culture2015goal.net/index.php/fr/)

<sup>7</sup> CNUCED, *Rapport sur l'investissement dans le monde 2015*, New York et Genève 2015, p. IX.

<sup>8</sup> *Document final du Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015*, § 67.

<sup>9</sup> [www.iisd.org/investment/capacity/model.aspx](http://www.iisd.org/investment/capacity/model.aspx)

<sup>10</sup> [www.un.org/apps/news/fr/story.asp?NewsID=35183#V99CPkWKEmJ](http://www.un.org/apps/news/fr/story.asp?NewsID=35183#V99CPkWKEmJ)

<sup>11</sup> CNUCED, *Rapport sur l'investissement dans le monde 2015*, New York et Genève 2015, p. XIX.